



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26090462

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

06 JUL. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0641 878 593**

Nom

(en entier) : **MY JACK**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE CHATELÉNEAU 256 A 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE**

Objet de l'acte : NOMINATION ET DEMISSION

Ce 16 juin 2026, au siège de la Société, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée MY JACK, dont le siège est établi à 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, Chaussée de Châtelineau 256 et est immatriculée auprès de la B.C.E. sous le numéro 0641.878.593.

BUREAU

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Sacha PIERARD, actionnaire unique.

Il est constaté que l'intégralité des actions est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Nomination d'un nouvel administrateur et de son représentant permanent
2. Démission d'un administrateur
3. Date d'effet
4. Pouvoirs

II. Pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. L'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

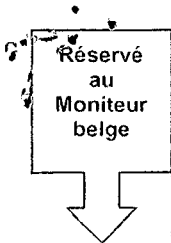
RESOLUTIONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)



Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles, les résolutions suivantes :

1. Nomination d'un nouvel administrateur et de son représentant permanent

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, la SRL PIERARDS AXESS dont le siège est établi à 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, Chaussée de Châtelineau 256 et est immatriculée auprès de la B.C.E. sous le numéro 1034.199.845.

L'assemblée générale décide d'appeler à la fonction de représentant permanent de la SRL PIERARDS AXESS (B.C.E. : 1034.199.845), dont le siège est établi à 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, Chaussée de Châtelineau 256, Monsieur Sacha PIERARD, lequel accepte.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques PIERARD.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale accorde à l'administrateur démissionnaire, la décharge provisoire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice en cours, à savoir la partie d'exercice comprise entre le 1er juillet 2025 et la date de démission, sauf en cas de dol ou de faute lourde.

La décharge définitive sera accordée après examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2025-2026, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société en 2026.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Date d'effet

Les démissions/nominations prennent effet à partir de ce jour

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Pouvoirs

Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal.

Vote : La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Dont procès-verbal.

Le président

Pour confirmation de sa démission de son mandat d'administrateur

Monsieur Jacques PIERARD,

Pour acceptation son mandat d'administrateur et de représentant permanent

Monsieur Sacha PIERARD,

Déposé en même temps que le PV du 16/06/2026